



5 décembre 2007

C 27/2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 5 décembre 2007)

Réfection des bâtiments de l'administration Av. du Prieuré 2 et 2a

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la réfection des bâtiments de l'administration Prieuré 2 et 2a en référence au Préavis N° 16/2005.

Le décompte final est le suivant :

- | | | |
|-----------------------------------|-----|------------|
| • Crédit d'investissement accordé | Fr. | 290'000.-- |
| • Total des dépenses | Fr. | 290'836.78 |

Le total des dépenses sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, la somme de Fr. 9'695.-- sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

LA MUNICIPALITE